

Compte rendu du Conseil Municipal d'Argences en Aubrac

09 février 2022

Convocation envoyée le 04 février 2022

Nombre de membres :

En exercice : 22

Présents : 19

Votants : 22

Présents : ALEXANDRE Hélène, CARRIE Roland, CHASTANG Gérard, CONQUET Céline, DUMAS Michel, FABREGUES Hélène, FEYBESSE Colette, GARREL Thierry, IMBERT Arnaud, LOUVRIER Paulette, MAGNE Anne, MAIRINIAC Pascale, MOULIAC Philippe, NUGON Lucile, TERRISSE Jean-François, VABRET Murielle, VAISSIER Hugues VALADIER Jean, VEZY Jean-Michel

Absents excusés avec procuration : FRANC Serge (procuration à VALADIER Jean), LAMOTHE Estelle (procuration à TERRISSE Jean-François), RAYMOND Delphine (procuration à CHASTANG Gérard).

Invités : BIGET-JACQUET Virginie, assistante de gestion administrative
DAL FARRA Hélène, chargée de projet culture et patrimoine

M. le Maire ouvre la séance à 20h35 et procède à l'appel nominal.

Le quorum étant vérifié, l'assemblée municipale peut valablement délibérer.

Hélène ALEXANDRE est désignée secrétaire de séance, sur proposition de M. le Maire.

Approbation du compte rendu de la séance du 26 janvier 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation

M. le Maire présente à l'assemblée les décisions du Maire qu'il a prises dans le champ des délégations consenties par le Conseil Municipal, en application des dispositions figurant aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment en ce qui concerne la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tout type de marchés qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget et aussi en ce qui concerne toute décision concernant la création, modification ou suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Elles sont les suivantes :

- *Décision portant acceptation d'un avenant dans le cadre du marché "Réhabilitation et aménagement d'un logement dans le bâtiment dit Maison de l'Evêché à Graissac Lot N°5" - N°DC2022C01*

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires, suite à des modifications nécessaires pour la continuité du chantier, par l'entreprise MCL ETS Ginisty, domiciliée à Laguiole, attributaire du lot N°5 du marché « Réhabilitation et aménagement d'un logement dans le bâtiment dit Maison de l'Evêché à Graissac » et donc de réaliser un avenant comprenant les travaux à supprimer et à réaliser cités sur le devis joint.

Pour un montant de l'avenant de :

- Montant HT : 1 028.56 €

- Montant TTC : 1 234.27 €
% d'écart introduit par l'avenant : 5.87 %

Le Maire de la Commune d'Argences en Aubrac décide de signer, au vu des informations et renseignements justifiant la nécessité de supprimer et de réaliser les travaux cités sur le devis joint, l'acte spécial portant acceptation de l'avenant et agrément de ses conditions pour la réalisation des travaux concernant le marché relatif à « Réhabilitation et aménagement d'un logement dans le bâtiment dit Maison de l'Evêché à Graissac » - Lot n°5, ainsi que l'ensemble des documents découlant de cet avenant

Elle rappelle que l'entreprise MCL ETS Ginisty reste entièrement responsable de la bonne exécution de l'ensemble du marché confié.

Le prix de l'avenant, détaillé au sein du document contractuel, est fixé à 1 028.56 € HT.

- *Décision portant acceptation d'un avenant dans le cadre du marché "Réhabilitation et aménagement d'un établissement de restauration et d'hébergement touristique - Lot N°14" - N°DC2022C02*

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires, suite à des modifications nécessaires pour la continuité du chantier, par l'entreprise Laroussinie pierre SARL, domiciliée à Lafeuillade en Vézic, attributaire du lot N°14 du marché « Réhabilitation et aménagement d'un établissement de restauration et d'hébergement touristique » et donc de réaliser un avenant comprenant les travaux suivants :

- Modifications appliquées et de l'éclairage extérieur
- Luminaires graduables (salles restaurant et bar)
- PC supplémentaires et digicode
- 2 PC tétra polaires dans buanderie.

Pour un montant de l'avenant de :

- Montant HT : 8 455.19 €
- Montant TTC : 10 146.23 €
% d'écart introduit par l'avenant : 7.80 %

Le Maire de la Commune d'Argences en Aubrac décide de signer, au vu des informations et renseignements justifiant la nécessité des travaux cités ci-dessus, l'acte spécial portant acceptation de l'avenant et agrément de ses conditions pour la réalisation des travaux concernant le marché relatif à « Réhabilitation et aménagement d'un établissement de restauration et d'hébergement touristique » - Lot n°14, ainsi que l'ensemble des documents découlant de cet avenant

Elle rappelle que l'entreprise Laroussinie Pierre SARL reste entièrement responsable de la bonne exécution de l'ensemble du marché confié.

Le prix de l'avenant, détaillé au sein du document contractuel, est fixé à 8 455.19 € HT.

- *Décision portant acceptation pour le renouvellement d'un bail d'un immeuble au profit de l'Etat - N°DC2022C03*

Considérant la nécessité de renouveler le bail de location de la caserne de gendarmerie d'Argences en Aubrac, Le Maire de la Commune d'Argences en Aubrac fait bail et donne à loyer un ensemble immobilier sis rue des Laurières – 12420 Argences en Aubrac, sur les parcelles cadastrées section AC n°328 et comprenant deux bâtiments :

- l'un à usage de locaux techniques et de service élevé d'un simple rez-de-chaussée sur sous-sol,
- l'autre élevé de trois niveaux sur sous-sol à usage d'habitation comportant six logements (quatre de type 4 et deux de type 5)

La présente location est consentie à l'Etat, représenté par Mme la Directrice Départementale des finances publiques du département de l'Aveyron, assisté de Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Aveyron, pour une durée de 9 ans à compter du 1er février 2022, moyennant un loyer annuel de soixante-cinq mille cent cinquante euros (65 150 €) payable trimestriellement et à terme échu.

- *Décision portant sur la location d'un logement d'habitation sis à Sainte-Geneviève/Argence - N°DC2022C04*
Monsieur le Maire fait bail et donne à loyer un logement d'habitation, sis Avenue de l'Argence Sportive à Sainte-Geneviève-sur-Argence 12420 ARGENCES EN AUBRAC pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction.

Le logement situé Avenue de l'Argence Sportive à Sainte-Geneviève-sur-Argence, moyennant un loyer mensuel respectivement de TROIS CENT SOIXANTE ET UN EUROS 43 CENTIMES (361,43 €) est consenti à Monsieur Robert BIRON et ce, à compter du 01/02/2022.

A ce montant du loyer, seront rajoutés mensuellement des charges de chauffage d'un montant de 45.73 € et des frais de taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui s'élèvent à 11.06 €.

Réorganisation des services administratifs

M. le Maire rappelle l'importance du projet communal. Pour le mener à bien, le besoin de recrutement d'un agent supplémentaire devenait nécessaire.

Les entretiens individuels ont permis d'examiner différentes pistes, d'appréhender les capacités et la volonté de chacun, ainsi que d'accompagner chaque agent en montée en compétences.

Une défaillance en termes de communication a été également soulignée, impliquant des dommages, comme la non perception des avancées politiques par exemple.

Enfin, les projets en cours et à venir nécessitent une technicité accrue pour accomplir leur exécution.

Ainsi, dans le but de favoriser l'épanouissement et la performance des agents, un profil d'assistante de gestion administrative a pu se dessiner, ayant pour mission :

- La participation au collectif de la direction générale : rédaction de comptes-rendus, de réponses aux courriers, préparation des conseils municipaux
- La communication : élaboration et mise en œuvre du plan de communication
- La gestion des cimetières : mise en application du règlement
- L'assistance juridique : rédaction et suivi de conventions et contrats, veille juridique, gestion des assurances
- Un partenariat à la gestion RH : élaboration des fiches de poste, contribution à la réalisation de la paye
- L'accueil du public

Dans ce cadre, la collectivité souhaite la bienvenue à Virginie Biget-Jacquet.

Présentation du budget culturel 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dont les articles L. 2331-4 et L. 2331-6 où la commune peut percevoir, tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions de l'État, de la région et du département, ainsi que des établissements publics de coopération intercommunale,

Considérant que la reprise en régie de l'activité culturelle, au 1^{er} janvier 2019, permet d'émarger à des fonds de manière pérenne,

Considérant que l'organisation qui pose la commune en tant que gestionnaire de la programmation culturelle impose que les recettes puissent être encaissées selon les règles de la comptabilité publique d'où la création d'une régie de recettes,

Considérant le recrutement d'un agent dédié aux missions culturelles, éducatives et patrimoniales, en cohérence avec le déploiement du projet communal,

Considérant la multiplicité des actions culturelles proposées sur le territoire communal, en concertation étroite avec les associations,

Monsieur le Maire expose que le projet culturel comprenant actions pédagogiques, communication, actions culturelles diverses et charges de personnel dont le coût prévisionnel s'élève à 94 248.63 € est susceptible de bénéficier de subventions auprès de différentes instances (Région, Département, Mutualité Sociale Agricole, etc.), en fonction de l'assiette éligible. Monsieur le Maire rappelle que la dynamique culturelle est une composante majeure du projet de développement local. Elle emporte valorisation des ressources associatives du territoire, des partenariats structurants (PNR, DRAC, Région ...) et des politiques publiques transversales (projet éducatif, développement économique, qualification du lien social). Elle consolide les flux locaux aux impacts incontestables (fréquentation des commerces, des services, image de la commune).

Le plan de financement concernant cette opération est proposé, comme suit :

BUDGET PREVISIONNEL SAISON CULTURELLE 2022					
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	ASSIETTE ELIGIBLE	MONTANTS	POURCENTAGE DU TOTAL
Actions Pédagogiques	12 000,00 €	Mutualité Sociale Agricole		3 000,00 €	3.2%
Résidence Jazz en Aubrac	12 000,00 €	Région		3 800,00 €	4.1%
Communication	500,00 €	Département		5 000,00 €	5.4%
Prestataires (Merico)	500,00 €	Aveyron Culture		6 000,00 €	6.5%
Actions artistiques	42 290,00 €	Régie de recettes		4 000,00 €	4.3%
Achat de spectacles	16 000,00 €	Aide à la diffusion		1 350 €	1.5%
Animations estivales	9 000,00 €	Sponsoring		1 000 €	1.1%
Séances de cinéma itinérant	6 290,00 €	SACEM		2 000,00 €	2.2%
Frais de déplacement	2 000,00 €	Autofinancement		68 098,63 €	71.7%
Droits d'auteur	2 000,00 €				
Frais de restauration	1 000,00 €				
Frais d'hébergement	1 000,00 €				
Frais de GUSO	3 000,00 €				
Achat matériel	800,00 €				
Crèche provençale Rémi Nayrolles	1 200,00 €				
Charges de personnel	39 458,63 €				
Rémunération chargée de mission culture	35 742,48 €				
Rémunération stagiaire	2 366,15 €				
Déplacements	1 200,00 €				
Téléphone	150,00 €				
TOTAL	94 248,63 €	TOTAL		94 248,63 €	

Subvention Fêtes Musicales de l'Aubrac	20 000 €
--	----------

M. le Maire demande au Conseil :

- De valider l'engagement dans l'opération,
- D'accepter le plan prévisionnel de financement proposé,
- De mandater M. le Maire pour conclure tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

La présentation du budget prévisionnel culturel est réalisé par Hélène DAL FARRA indiquant que pour 2022 :

- *Un projet pédagogique s'est finalement ajouté : projet de création musicale avec Andy Emler,*
- *Le nombre de séance cinéma a été revu à la baisse durant les mois les moins fréquentés,*
- *Les charges de personnels représentent principalement la présence de Blandine, stagiaire présente jusqu'en mai prochain,*

- Les actions de recherche de partenariats en 2021 ont porté leurs fruits en 2022 de sorte que les actions culturelles prévues cette année seront soutenues par de nombreux partenaires tels que la MSA, aide à la diffusion (par la Région), permettant une baisse de la part d'autofinancement de la Commune,
- La ligne « achat de spectacles » correspond à l'achat du spectacle de Noël ainsi que des spectacles mensuels,
- S'agissant des animations estivales, elles se tiendront du 14/07/22 au 18/08/22 : 6 spectacles et 2 soirées gourmandes.

Gérard Chastang apporte les précisions suivantes :

- Le but est de mener une action culturelle accessible à tous avec des évènements qui permettent la liaison entre différentes associations de la Commune,
- S'agissant du projet JAZZ EN AUBRAC, il s'agit de l'écriture d'une pièce musicale ayant pour thème l'Aubrac ; les stagiaires de la saison passée ont donné leur accord pour participer à nouveau cette année ; certains musiciens de la fanfare de la Commune ainsi que la chorale vont être sollicités ; soit environ une cinquantaine de musiciens sur scène ;
- L'avantage de cette pièce musicale, est qu'une fois écrite, elle pourra être rejouée de nombreuses fois partout ailleurs et permettra ainsi de valoriser notre territoire.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un plan de financement prévisionnel qui fera l'objet d'un arbitrage ultérieur lors du vote du budget primitif.

M. le Maire précise également qu'Hélène a sur faire le lien entre la culture, l'animation et les associations. A ce titre, il y a un réel projet d'intégration du socle de la culture au sein de l'EVS.

Plans de financement pour demande DETR

- Aménagement de Peyrarque et travaux ponton

Vu la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 (article 179),

Vu le C.G.C.T. (articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35),

Vu le décret et l'arrêté ministériel du 23 décembre 2002,

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement,

Vu la circulaire préfectorale du 22 décembre 2021 portant sur les subventions dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

M. le Maire rappelle que :

- La commune d'Argences en Aubrac est engagée dans une dynamique d'attractivité territoriale visant à maintenir et attirer de nouvelles populations ;
- Labellisée ville active et sportive, elle entend qualifier son offre touristique en articulant qualité des équipements, animation locale par la mise en place d'un service municipal des sports en lien avec les prestataires locaux et propositions d'activités nouvelles et contemporaines dans le cadre du Pôle Pleine Nature/Aubrac 4 saisons ;
- Le territoire entend proposer des plans de gestion conformes aux aspirations d'une commune engagée dans les axes de développement durables de préservation des ressources et de sensibilisation et engagement des usagers.

A ce titre en 2022 la Commune souhaite poursuivre et améliorer l'équipement du site de Peyrarque destiné aux activités (sports nautiques et pêche) en créant une plate-forme de manœuvre, en renforçant les rampes de mise à l'eau et en reprenant complètement le dispositif d'amarrage du ponton.

M. le Maire présente le plan de financement associé :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
Travaux d'aménagement	20 824.00 €	Subventions	
		DETR 80 %	16 659.20 €
		Autofinancement	4 164.80 €
TOTAL	20 824.00 €	TOTAL	20 824.00 €

M. le Maire demande au Conseil :

- De valider l'engagement dans l'opération
- D'accepter le plan prévisionnel de financement proposé,
- De mandater M. le Maire pour conclure tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

- Rénovation alarme EHPAD

Vu la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 (article 179),

Vu le C.G.C.T. (articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35),

Vu le décret et l'arrêté ministériel du 23 décembre 2002,

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement,

Vu la circulaire préfectorale du 22 décembre 2021 portant sur les subventions dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

M. le Maire rappelle que l'ancienneté d'une partie du système de sécurité incendie équipant la résidence du « Bon accueil » (EHPAD de Ste Geneviève sur Argence) nécessite une opération de rénovation. En effet, dans un souci d'anticipation d'éventuels problèmes de dysfonctionnement pouvant à terme nuire à son efficacité opérationnelle et fonctionnelle un programme de travaux est nécessaire.

Après avoir pris conseil auprès d'organismes spécialisés, la solution technique retenue est le remplacement de différents organes composant le système d'alarme incendie (centrale, détecteurs, déclencheurs manuels, câblages, ...) équipant le site.

M. le Maire présente le plan de financement associé :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
Rénovation alarme incendie EHPAD	80 000.00 €	Subventions	
		DETR 40 %	32 000.00 €
		Autofinancement	48 000.00 €
TOTAL	80 000.00 €	TOTAL	80 000.00 €

M. le Maire demande au Conseil :

- De valider l'engagement dans l'opération
- D'accepter le plan prévisionnel de financement proposé,
- De mandater M. le Maire pour conclure tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

- Remplacement portes atelier municipal

Vu la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 (article 179),

Vu le C.G.C.T. (articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35),

Vu le décret et l'arrêté ministériel du 23 décembre 2002,

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement,

Vu la circulaire préfectorale du 22 décembre 2021 portant sur les subventions dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

M. le Maire rappelle que le service technique de la commune d'Argences en Aubrac dispose de plusieurs ateliers au sein du centre bourg de Ste Geneviève sur Argence. Pour deux d'entre eux, les portes de garage posent des problèmes de fonctionnement et de sécurité pour le personnel compte tenu de leur état de vétusté. Il convient donc de procéder à leur remplacement.

Ainsi, les travaux programmés sont le remplacement des portes actuelles par des portes sectionnelles motorisées de nouvelle génération.

M. le Maire présente le plan de financement associé :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
Remplacement portes ateliers municipaux	24 116.00 €	Subventions	
		DETR 40 %	9 646.40 €
		Autofinancement	14 469.60 €
TOTAL	24 116.00 €	TOTAL	24 116.00 €

M. le Maire demande au Conseil :

- De valider l'engagement dans l'opération
- D'accepter le plan prévisionnel de financement proposé,
- De mandater M. le Maire pour conclure tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

- Escalier extérieur de la mairie de Lacalm

Vu la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 (article 179),

Vu le C.G.C.T. (articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35),

Vu le décret et l'arrêté ministériel du 23 décembre 2002,

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement,

Vu la circulaire préfectorale du 22 décembre 2021 portant sur les subventions dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

M. le Maire rappelle que :

- La commune d'Argences en Aubrac souhaite procéder à des travaux de sécurisation au niveau de la terrasse de la maison communale de Lacalm. En effet, cet équipement présente des signes de fragilité évidents obligeant à interdire son utilisation.
- Le projet consiste en la démolition de la terrasse actuelle en bois, et son remplacement par la réalisation et la pose d'un équipement métallique.

M. le Maire présente le plan de financement associé :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
Sécurisation de la terrasse de la maison communale de Lacalm	17 379.85 €	Subventions	
		DETR 40 %	6 951.94 €
		Autofinancement	10 427.91 €
TOTAL	17 379.85 €	TOTAL	17 379.85 €

M. le Maire demande au Conseil :

- De valider l'engagement dans l'opération
- D'accepter le plan prévisionnel de financement proposé,
- De mandater M. le Maire pour conclure tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

- Implantation de toilettes automatiques au niveau de différents points du territoire de la commune

Vu la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 (article 179),

Vu le C.G.C.T. (articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35),

Vu le décret et l'arrêté ministériel du 23 décembre 2002,

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement,

Vu la circulaire préfectorale du 22 décembre 2021 portant sur les subventions dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

M. le Maire rappelle qu'au cœur du PNR de l'Aubrac, la commune d'Argences en Aubrac est engagée dans une dynamique d'attractivité territoriale visant à maintenir et attirer de nouvelles populations. Labellisée ville active et sportive, elle entend qualifier son offre touristique en articulant qualité des équipements, animation locale par la mise en place d'un service municipal des sports en lien avec les prestataires locaux et propositions d'activités nouvelles et contemporaines dans le cadre du Pôle Pleine Nature/Aubrac 4 saisons. Le territoire possède et entretient des équipements intérieurs (gymnase, mur d'escalade, boulodrome) et extérieurs (terrains de loisirs, de pétanque, de quilles, de tennis, piscine, stades, plan d'eau, ponton). Il entend proposer des plans de gestion conformes aux aspirations d'une commune engagée dans les axes de développement durables de préservation des ressources et de sensibilisation et engagement des usagers. A ce titre en 2022 la commune souhaite réaliser une opération d'équipement de toilettes publiques automatiques au niveau de différents points stratégiques identifiés à l'échelle du territoire de la commune d'Argences en Aubrac.

M. le Maire présente le plan de financement associé :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
Implantation de toilettes publiques automatiques	95 760.00 €	Subventions	
		DETR 40 %	38 304.00 €
		Autofinancement	57 456.00 €
TOTAL	95 760.00 €	TOTAL	95 760.00 €

M. le Maire demande au Conseil :

- De valider l'engagement dans l'opération
- D'accepter le plan prévisionnel de financement proposé,
- De mandater M. le Maire pour conclure tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

- Rénovation toilettes publiques place des tilleuls

Vu la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 (article 179),

Vu le C.G.C.T. (articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35),

Vu le décret et l'arrêté ministériel du 23 décembre 2002,

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement,

Vu la circulaire préfectorale du 22 décembre 2021 portant sur les subventions dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

M. le Maire rappelle qu'au cœur du PNR de l'Aubrac, la commune d'Argences en Aubrac est engagée dans une dynamique d'attractivité territoriale visant à maintenir et attirer de nouvelles populations. Labellisée ville active et sportive, elle entend qualifier son offre touristique en articulant qualité des équipements, animation locale par la mise en place d'un service municipal des sports en lien avec les prestataires locaux et propositions d'activités nouvelles et contemporaines dans le cadre du Pôle Pleine Nature/Aubrac 4 saisons. Le territoire possède et entretient des équipements intérieurs (gymnase, mur d'escalade, boudrome) et extérieurs (terrains de loisirs, de pétanque, de quilles, de tennis, piscine, stades, plan d'eau, ponton). Il entend proposer des plans de gestion conformes aux aspirations d'une commune engagée dans les axes de développement durables de préservation des ressources et de sensibilisation et engagement des usagers. A ce titre en 2022 la commune souhaite réaliser une opération de rénovation des toilettes publiques située sur la place des tilleuls à Ste Geneviève sur Argence.

M. le Maire présente le plan de financement associé :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
Rénovation complète des toilettes publiques	36 000.00 €	Subventions	
		DETR 40 %	14 400.00 €
		Autofinancement	21 600.00 €
TOTAL	36 000.00 €	TOTAL	36 000.00 €

M. le Maire demande au Conseil :

- De valider l'engagement dans l'opération
- D'accepter le plan prévisionnel de financement proposé,
- De mandater M. le Maire pour conclure tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

- Chantier de voirie annuel programmé

Vu la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 (article 179),

Vu le C.G.C.T. (articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35),

Vu le décret et l'arrêté ministériel du 23 décembre 2002,

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement,

Vu la circulaire préfectorale du 22 décembre 2021 portant sur les subventions dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

M. le Maire rappelle que dans le cadre de son programme annuel d'entretien et de sécurisation de son réseau de voirie, la commune d'Argences en Aubrac, a identifié et prévu cette année la réfection complète de la voie communale « La Croix Rouge- Le Batut – Rouchaudy – Rives - Carmensac ».

En effet l'auscultation de la chaussée a mis en évidence de nombreux défauts de surface et de structure (fissures, nids de poules, déformations, affaissements... cf Annexes jointes) ceci sur l'ensemble du tracé.

Une réfection totale est donc nécessaire à la sécurisation du trafic sur cette voie communale.

M. le Maire présente le plan de financement associé :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
Réfection et sécurisation de la voie communale	175 830.00 €	Subventions	
		DETR 30 %	52 749.00 €
		Autofinancement	123 081.00 €
TOTAL	175 830.00 €	TOTAL	175 830.00 €

M. le Maire demande au Conseil :

- De valider l'engagement dans l'opération
- D'accepter le plan prévisionnel de financement proposé,
- De mandater M. le Maire pour conclure tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

- Matériel sportif - Rosalie

Vu la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 (article 179),

Vu le C.G.C.T. (articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35),

Vu le décret et l'arrêté ministériel du 23 décembre 2002,

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement,

Vu la circulaire préfectorale du 22 décembre 2021 portant sur les subventions dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

M. le Maire rappelle qu'acquérir une Rosalie type « scolaire » permet de développer la pratique du vélo-bus sur la commune d'Argences en Aubrac :

- Réaliser des trajets à destination des scolaires pour nos 2 écoles
- Proposer une alternative pour rejoindre les équipements sportifs communaux lors d'activités scolaires et extra-scolaires
- Promouvoir l'utilisation du vélo-bus lors des événements sportifs organisés sur la commune
 - ✓ Echappée Verte en Aubrac
 - ✓ Davalada
- Être en adéquation avec les projets du PNR de l'Aubrac
 - ✓ Site VTT/FFC
 - ✓ Circuit cyclotourisme
- Faire vivre avec cohérence les outils territoriaux : label « ville active et sportive » 2 lauriers, label « station verte » et label « terre de jeux 2024 »

M. le Maire présente le plan de financement associé :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
Achat d'une rosalie à assistance électrique	12 190.00 €	Subventions	
		DETR 60 %	7 314.00 €
		Région 20 %	2 438.00 €
		Autofinancement	2 438.00 €
TOTAL	12 190.00 €	TOTAL	12 190.00 €

M. le Maire demande au Conseil :

- De valider l'engagement dans l'opération
- D'accepter le plan prévisionnel de financement proposé,
- De mandater M. le Maire pour conclure tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

- Matériel sportif - VTTAE

Vu la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 (article 179),

Vu le C.G.C.T. (articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35),

Vu le décret et l'arrêté ministériel du 23 décembre 2002,

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement,

Vu la circulaire préfectorale du 22 décembre 2021 portant sur les subventions dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire de renouveler le parc à VTT existant dans le but de développer une offre touristique avec de nouvelles pratiques pour :

- Faire découvrir le territoire communal aux touristes avec des circuits balisés et sécurisés
- Proposer une offre de services de qualité répondant aux nombreuses attentes
- Être en adéquation avec les projets du PNR de l'Aubrac (site VTT FFC), plusieurs parcours sécurisés à l'échelle de l'Aubrac dont un entièrement sur la commune d'Argences en Aubrac
- Faire vivre avec cohérence les outils territoriaux : label « ville active et sportive » 2 lauriers, label « station verte » et label « terre de jeux 2024 »
- Faire découvrir une pratique de mobilité alternative aux habitants du territoire avec des tarifs et conditions adaptés

M. le Maire propose le plan de financement suivant pour cette opération et indique que le soutien demandé à l'Etat peut être complété par une sollicitation de la Région Occitanie sur l'acquisition de matériels d'itinérance touristique électrique selon les axes du contrat bourg centre et notamment son axe 1 « Placer l'habitant au cœur du projet » - ACTION 1.2 Faire vivre le label « Ville active et sportive » Projet 1.2.5 : Structurer l'offre d'itinérance au travers de la Grande Traversée de l'Aubrac et du Chemin de St Gilles

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
Renouvellement flotte VTT AE	18 990.83 €	Subventions	
		DETR 50 %	9 495.42 €
		Région 30 %	5 697.25 €
		Autofinancement	3 798.16 €
TOTAL	18 990.83 €	TOTAL	18 990.83 €

M. le Maire demande au Conseil :

- De valider l'engagement dans l'opération
- D'accepter le plan prévisionnel de financement proposé,
- De mandater M. le Maire pour conclure tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

- Pôle Intergénérationnel

Vu la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 (article 179),

Vu le C.G.C.T. (articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35),

Vu le décret et l'arrêté ministériel du 23 décembre 2002

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement,

Vu la circulaire préfectorale du 22 décembre 2021 portant sur les subventions dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

M. le Maire rappelle que :

- L'implantation d'un pôle intergénérationnel s'inscrit dans la démarche d'attractivité du territoire. Celle-ci investit les champs de l'habitat, du service, du renforcement de la centralité, de la valorisation des ressources locales (en construction et exploitation), de la densification du lien social.
- C'est un projet adossé aux principes du développement durable : mixité des usages, collaboration des partenaires, performances économiques et environnementales.

Face au constat de vétusté des bâtiments de l'Ehpad et de l'inadaptation des locaux actuels et aux critères de prise en charge des résidents, la Commune d'Argences en Aubrac a décidé de procéder à :

- La construction de l'EHPAD du Bon Accueil dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - o Capacité d'hébergement de 84 lits, organisés en :
 - 2 unités d'hébergement « Toutes Dépendances » sous-divisées en secteurs de 15 lits
 - 1 unité vie Alzheimer (UVA) de 12 lits
 - 1 unité « Toutes Dépendances » évolutive en Unité de vie Alzheimer de 12 lits
 - 1 PASA de 14 places
 - o Inscription et proposition d'une architecture tournée vers le centre bourg dans une approche valorisante de l'espace public et d'une identité rurale affirmée.
- La requalification des bâtiments abritant l'EHPAD par l'intégration :
 - o D'hébergements pour les séniors=>Projet porté par Soliha
 - o D'un Pôle Handicap => aménagement intérieur du bâtiment porté par Soliha
 - o D'un Pôle Jeunesse : Centre de Loisirs et Pôle d'activités =>Portage public : CCACV
 - o D'hébergements pour les Jeunes (apprentis/stagiaires) => Portage public : CCACV
 - o De salles d'activités municipales => Portage public : Commune d'Argences en Aubrac
- La mutualisation des fonctions « supports » et notamment :
 - o La préparation des repas par une cuisine centrale intégrée à l'EHPAD
 - o La distribution de chaleur par une chaufferie collective au bois => DSP
- La valorisation du bâti dans le cadre d'une démarche « Bâtiments Durables Occitanie (BDO) »

Une démarche environnementale raisonnée qui doit

- o Permettre, concevoir, réaliser et exploiter le bâtiment dans une logique guidée par le bon sens, la sobriété et le confort d'usage
- o Limiter l'empreinte globale sur les environnements immédiat et élargi

4 axes prioritaires ont été identifiés par la collectivité

- o Adaptation du projet au contexte local : contexte climatique et activités sur site
- o Ambiances thermique, visuelle, sonore et qualité de l'air adaptée aux activités
- o Construction à faible impact environnement : ressources locales privilégiées et limitation des nuisances
- o Gestion économie des ressources en exploitation : énergie, eau, déchets, entretien

Obtention du niveau OR sur l'ensemble du projet

Considérant l'estimatif proposé des coûts à l'issue de la phase PRO (prenant en compte une hausse significative de certains matériaux comme le bois et l'acier),

M. le Maire présente le plan de financement associé :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
Achat de terrain	34 628.35 €	Subventions	
Travaux	14 132 500.00 €	DETR AMO BDO	34 209.38 €
Travaux réseaux	182 435.41 €	DETR	5 891 574.16 €
Cuisine	414 000.00 €	Département	2 316 000.00 €
Etudes d'ingénierie	2 287 635.84 €	Région – NoWatt	1 800 000.00 €
		ADEME	24 466.00 €
		CAF	399 010.43 €
		ARS – Ségur de la Santé	921 468.00 €
		Autofinancement	5 664 471.63 €
TOTAL	17 051 199.60 €	TOTAL	17 051 199.60 €

M. le Maire demande au Conseil :

- De valider l'engagement dans l'opération
- D'accepter le plan prévisionnel de financement proposé,
- De mandater M. le Maire pour conclure tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

- Cœur de Village

Vu la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 (article 179),

Vu le C.G.C.T. (articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35),

Vu le décret et l'arrêté ministériel du 23 décembre 2002

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement,

Vu la circulaire préfectorale du 22 décembre 2021 portant sur les subventions dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Vu la délibération du Conseil municipal n°07072021_118 en date du 07 juillet 2021 portant sur la validation de l'avant-projet définitif de la démarche « Cœur de Village ».

M. le Maire rappelle que la démarche « Cœur de Village » est un programme départemental se basant sur une approche globale d'aménagement des espaces publics en intégrant le contexte local. Ce dispositif vise à améliorer du cadre de vie et à consolider l'attractivité territoriale des communes tout en accompagnant les habitants dans l'appropriation des espaces publics : de la définition des projets jusqu'à l'entretien.

Considérant les chiffrages fournis en phase AVP par le groupement de Maîtrise d'œuvre (Atelier BROICHOT, Complément Terre, Gétude),

M. le Maire présente le plan de financement associé :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
Aménagements Alpuech	301 517.50 €	Subventions	
Aménagements Graissac	181 714.50 €	DETR 25 %	527 932.60 €
Aménagements La Terrisse	203 842.50 €	Département 30 %	633 519.12 €
Aménagements Lacalm	543 142.50 €	Région – Bourg Centre 14 %	295 642.25 €
Aménagements Sainte Geneviève	644 021.89 €	Autofinancement 31 %	654 636.42 €
Aménagements Vitrac	237 491.50 €		
TOTAL	2 111 730.39 €	TOTAL	2 111 730.39 €

M. le Maire demande au Conseil :

- De valider l'engagement dans l'opération
- D'accepter le plan prévisionnel de financement proposé,
- De mandater M. le Maire pour conclure tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

- Réhabilitation des logements communaux

Vu la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 (article 179),

Vu le C.G.C.T. (articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35),

Vu le décret et l'arrêté ministériel du 23 décembre 2002

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement,

Vu la circulaire préfectorale du 22 décembre 2021 portant sur les subventions dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

M. le Maire rappelle que :

- La demande locative à Argences en Aubrac est (très) forte alors que l'offre est faible. Ce territoire disposant d'un bassin d'emploi dynamique a vu la réouverture de son pôle viande, devant embaucher un certain nombre de salariés. Mais aussi, un projet de centre de formation va se concrétiser en automne 2022 accueillant des jeunes venus d'ailleurs.
- La commune d'Argences en Aubrac a choisi, à travers son projet stratégique bourg centre, de valoriser les logements communaux et de proposer une rénovation énergétique des bâtiments publics.
- Le logement est un des trois leviers essentiels (avec l'offre professionnelle et l'offre de services et de loisirs) favorisant l'accueil de nouvelles populations, enjeu de développement économique de territoire.

Face à cette pénurie de logement, alors qu'Argences en Aubrac dispose d'un patrimoine immobilier important, il convient d'adopter une stratégie globale en requalifiant le parc des logements communaux et en promouvant la réhabilitation des biens privés.

Un point sur le parc locatif a été établi de façon exhaustive afin de recenser l'ensemble des logements communaux à rénover : 17 sont concernés, soit 1 280 m².

Le coût moyen permettant la réhabilitation complète des logements s'élève à 1 700 € HT / m² (estimation faite par le groupe OCD après visite sur site).

M. le Maire présente le plan de financement associé :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
Travaux de réhabilitation	2 176 000.00 €	Subventions	
Diagnostics	17 425.00 €	DETR 40 %	877 370.00 €
		Région – bourg centre 14 %	307 079.50 €
		CCACV	170 000.00 €
		Autofinancement	838 975.50 €
TOTAL	2 193 425.00 €	TOTAL	2 193 425.00 €

La Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène apporte son soutien au travers d'un fonds de concours dédié aux opérations Habitat, pour l'amélioration qualitative de logements existants. Le montant mentionné dans le plan de financement concerne l'ensemble du projet. Néanmoins, la demande devra être effectuée auprès de la CCACV par des tranches de 5 opérations.

M. le Maire demande au Conseil :

- De valider l'engagement dans l'opération
- D'accepter le plan prévisionnel de financement proposé,
- De mandater M. le Maire pour conclure tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

M. le Maire indique que ces demandes de subventions DETR doivent être adressées avant le 15/02/22 auprès de la Préfecture.

Il attire toutefois l'attention de chacun sur le fait que les dotations indiquées dans les budgets prévisionnels sont basées sur le taux maximal prévu par opération ; les montants alloués seront ensuite notifiés par arrêté préfectoral après instruction de chaque dossier ; certaines demandes peuvent ne pas être honorées.

Il rappelle enfin que selon les décisions de la Préfecture, certains projets pourraient ne pas aboutir.

Tarif jaune Hôtel des Voyageurs

M. le Maire indique que le projet de l'Hôtel des voyageurs (tarif jaune pour 221 KVA) nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité.

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A. – maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent à 8 004,62 Euros H.T.

M. le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le S.I.E.D.A., la contribution restant à la charge de la Commune est de 2 480,00 Euros.

M. le Maire demande au Conseil de :

- Demander au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.
- S'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 2 480,00 Euros correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le S.I.E.D.A.
- Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Règlement utilisation des minibus

M. le Maire rappelle la possibilité de mise à la disposition des associations, amenées à intervenir pour le territoire communal de trois minibus. Les règles de mise à disposition de ces véhicules nécessitant désormais une mise à jour, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur précédemment mis en place.

Vu la délibération n°23072019_112 en date du 23 juillet 2019 portant sur la mise à disposition de véhicules communaux (minibus),

M. le Maire demande au Conseil :

- D'adopter le règlement d'utilisation des minibus joint en annexe.
- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Comité de pilotage « communication » : appel à participation

Afin de promouvoir le projet communal, il est nécessaire de développer une bonne stratégie de communication, c'est-à-dire de définir précisément le processus permettant de coordonner l'ensemble des actions nécessaires pour atteindre les objectifs de communication.

Pour cela, un plan de communication doit être établi. Il permet d'organiser les publications sur tout type de support (ou canal de communication).

Un premier comité de pilotage est programmé le mercredi 16 février à 10h, à la salle du Conseil. M. le Maire lance un appel à volontaire.

Colette FEYBESSE et Thierry GARREL se portent volontaire pour participer au comité de pilotage « communication », associés à Gérard CHASTANG et Céline CONQUET.

Sujet d'échange : les logements communaux

Un recensement de l'ensemble des logements a été effectué par les agents du service technique.

Celui-ci va permettre de mettre à jour le document « Analyse préliminaire » afin d'alimenter une proposition de projet comprenant les thèmes suivants :

- Détermination de priorités, d'un ordre de réhabilitation
- Présentation des orientations possibles de rénovation : régie, artisans, ...
- Etude à mener sur la consommation d'énergie : chauffage, panneaux photovoltaïques, etc.
- Réflexion sur le type de marchés publics à engager

M. le Maire informe les membres du Conseil que cette question est laissée ce jour en suspens en vue d'une présentation par Nadine BRUNET-ASTRUC lors du prochain Conseil municipal.

Informations communautaires

M. le Maire indique :

- Déploiement d'un centre de formation : celui-ci devrait débiter son activité en octobre/novembre 2022. Dans un premier temps, les apprenants seront ceux des métiers de la viande mais il pourrait également être envisagé d'accueillir des apprenants des métiers d'aide à la personne (grâce à l'accompagnement professionnel qui pourrait être assuré par le Pôle Intergénérationnel). Il est urgent d'établir une stratégie en termes de logements et de politique d'accueil. Il pourrait être opportun de dédier la Chêneraie, propriété de la Commune, à cet espace. Cela nécessiterait de faire une requalification énergétique du bâtiment, à la charge de la Communauté de Communes. La Chêneraie pourrait alors devenir un « Campus connecté ». Dans cette optique, M. le Maire prendra l'attache de M. le Député ainsi que de la Région.

Dans cette éventualité, il faudrait mettre en œuvre une méthodologie d'accueil très dynamique en collaboration avec l'espace de vie sociale pour accompagner ces apprenants lors de leur installation.

Informations et questions diverses

Au jour de la séance, M. le Maire délivre des informations diverses sur les projets et sujets en cours.

- Retour sur la réunion avec les associations : à l'initiative de la Commune, une réunion d'information s'est déroulée le mardi 08 février 2021 pour laquelle 34 associations sur les 55 de la Commune ont répondu présentes.
- Hôtel des voyageurs : Candice KNYF et Jonathan RIBOULET ont indiqué avoir choisi le nom « L'Argence ».

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire lève la séance à 23h10.

Certifié affiché

Le 11 février 2022,

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Jean VALADIER

Hélène ALEXANDRE